

Vous êtes un site touristique ?

Vous souhaitez attirer une nouvelle clientèle ?

L'ADEME peut vous aider financièrement.

Venez conquérir le cœur des touristes à vélo et profiter de la forte croissance de ce secteur.

Le vélotourisme, c'est :



4,2 milliards d'euros* de chiffres d'affaires (source 2019)

22 millions* de Français qui font du vélo pendant leurs vacances

68€* de dépense moyenne par jour soit

+ 24%* par rapport à la dépense moyenne des touristes en France

Vous pourrez à la fois booster votre activité sur les ailes de saison touristique et vous inscrire dans une démarche de tourisme durable.

Pour cela, il suffit de devenir **ACCUEIL VÉLO** :



- 1 Vous intégrez ainsi un réseau national** : déjà **6 400 établissements référencés**
- 2 Vous gagnez en visibilité** : géolocalisation et valorisation de votre établissement sur : www.francevelotourisme.com, ainsi qu'au sein de topoguide vélo, de dépliants touristiques
- 3 Vous attirez une nouvelle clientèle** en recherche d'un accueil personnalisé et de qualité

Ainsi vous vous démarquez en proposant des équipements et des services adaptés et de qualité.

L'ADEME vous aide à financer ces équipements et ces services grâce au programme **Développer le Vélotourisme** :

- **des emplacements de stationnement vélo** (à minima 5 pour être Accueil Vélo)
- **des bornes de recharge VAE**
- **des bornes de gonflage**
- **des bornes d'autoréparation**
- **des consignes à bagages sécurisées**

Vous êtes éligible si votre établissement :

- est situé à moins de 5 Km d'un itinéraire cyclable
- est doté d'un accueil physique
- est ouvert au minimum 45 jours en juillet et en août

Prise en charge maximum

55% du montant HT
plafonné selon équipement

Connectez-vous dès à présent sur :

developper-velotourisme.ademe.fr pour vérifier votre éligibilité et définir le montant de l'aide mobilisable.

Ou contactez : velotourisme@ademe.fr

Comment déposer une demande d'aide auprès du programme Développer le vélotourisme ?

Un porteur souhaitant devenir **ACCUEIL VÉLO** doit :

- Être doté d'un numéro de SIRET
- Se positionner sur l'un des 4 référentiels de la marque Accueil Vélo inclus dans le périmètre du programme (office de tourisme / site touristique / restaurateur / hébergement touristiques)
- Prendre contact auprès du référent qualité de la marque Accueil Vélo en amont du dépôt de la demande via le site : www.francevelotourisme.com/contact/devenir_accueil_velo pour engager la démarche de référencement.

L'attestation confirmant votre démarche de référencement auprès de la marque Accueil Vélo sera à fournir lors de la demande de versement de l'aide.

1

Vérifier votre éligibilité sur developper-velotourisme.ademe.fr

2

Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements à valoriser au sein de votre demande d'aide.

3

Se connecter sur developper-velotourisme.ademe.fr pour définir le montant de l'aide mobilisable.

- Saisir les quantités et montant HT des équipements à financer
- Télécharger le fichier CSV, pièce justificative attendue

4

Rédiger et déposer sa demande d'aide sur la plateforme

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Justificatifs à joindre :

- Devis par équipement
- RIB
- Fichier CSV à télécharger sur developper-velotourisme.ademe.fr
- Attestation financière
- Attestation RGPD

Evolutions :

Assouplissement des critères
Le cumul des aides possible